

2015

Les chiffres clefs des professions libérales

www.unapl.fr

unapl
UNION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES



Les professions libérales, un atout pour le pays



Les professions libérales sont un poids lourd de l'économie française. Les différents indicateurs le prouvent : avec plus d'un million d'entreprises, elles représentent 27,8 % des entreprises de notre pays. Elles réalisent 190 milliards d'euros de chiffre d'affaires et procurent près de 11 % de la valeur ajoutée nationale. Elles comptent plus de deux millions d'actifs dont 1 million de salariés soit 10 % du nombre total des emplois français. Ces emplois sont qualifiés, majoritairement féminisés et en croissance malgré la crise.

Ces entreprises assurent un maillage territorial dense qui permet à chacun en tout point du territoire d'accéder aux services d'un professionnel libéral. Cette proximité se traduit aussi par la continuité de service assurée par les professionnels libéraux qui proposent des plages horaires étendues, y compris le samedi matin, et pour certains la nuit, le week-end, les jours fériés en cas d'urgence pour accueillir les usagers et se mettre à leur disposition.

Ils assurent, au service de leurs clients et patients, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins sur-mesure et respectent des principes éthiques ou déontologiques.

Ce document rassemble les principaux chiffres qui vous permettront de mieux connaître les professions libérales dans toutes leurs dimensions.

Les professions libérales sont une chance pour l'économie de notre pays et les consommateurs qui peuvent compter sur eux.

Dr. Michel CHASSANG,
Président de l'UNAPL



Qu'est- ce qu'une profession libérale ?

« Les professions libérales regroupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant ».

Source : article 29-1 de la Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives

Qu'est-ce que l'UNAPL ?

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est à la fois une confédération intersyndicale interprofessionnelle et une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 67 organisations syndicales représentatives des trois familles des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et des techniques.

Elle est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales.

Les missions de l'UNAPL sont triples :

- Défendre les intérêts moraux et matériels des professions libérales
- Promouvoir l'exercice professionnel libéral
- Représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et dans le dialogue social.

SOMMAIRE

Les professions libérales en chiffres	7
Zoom sur les professions libérales et l'Europe	22
L'organisation de l'UNAPL	25
Le bureau de l'UNAPL	27
Les syndicats membres de l'UNAPL	33
L'UNAPL présente dans les instances sociales et économiques.....	38
Les organismes et organisations créés à l'initiative de l'UNAPL.....	42
Les organismes paritaires.....	47
Les organismes dans lesquels l'UNAPL participe.....	50

LES PROFESSIONS LIBÉRALES EN CHIFFRES

Les professions libérales représentent 27,8 % des entreprises et plus de 2 millions d'actifs, dont 1 million de salariés soit 10 % du nombre total des emplois français.

27,8 %

des entreprises françaises

- **Plus du quart des entreprises françaises**

Le nombre d'entreprises libérales en France métropolitaine est de 1 061 309 (Source INSEE). Elles se répartissent entre la Santé, le Droit et le Technique et Cadre de vie.

98% des entreprises libérales sont des TPE.

- **Près d'un million d'emplois salariés**

Les 1 061 309 entreprises libérales emploient près d'un million de salariés et représentent au total près de 2 000 000 d'actifs.

Les professions libérales représentent un enjeu économique et social majeur.

- **Des emplois qualifiés non délocalisables majoritairement féminisés en croissance malgré la crise**

Les professionnels libéraux comptent en leur sein 44% de femmes.

65% des emplois salariés sont occupés par des femmes.

Acteurs privilégiés de proximité, les professionnels libéraux interviennent au quotidien sur tout le territoire.

Les professionnels libéraux conseillent, défendent ou soignent 5 millions de Français.

- **Plus de 190 milliards de chiffre d'affaires**

190 milliards d'euros de chiffre d'affaires et près de 11 % de la valeur ajoutée nationale.

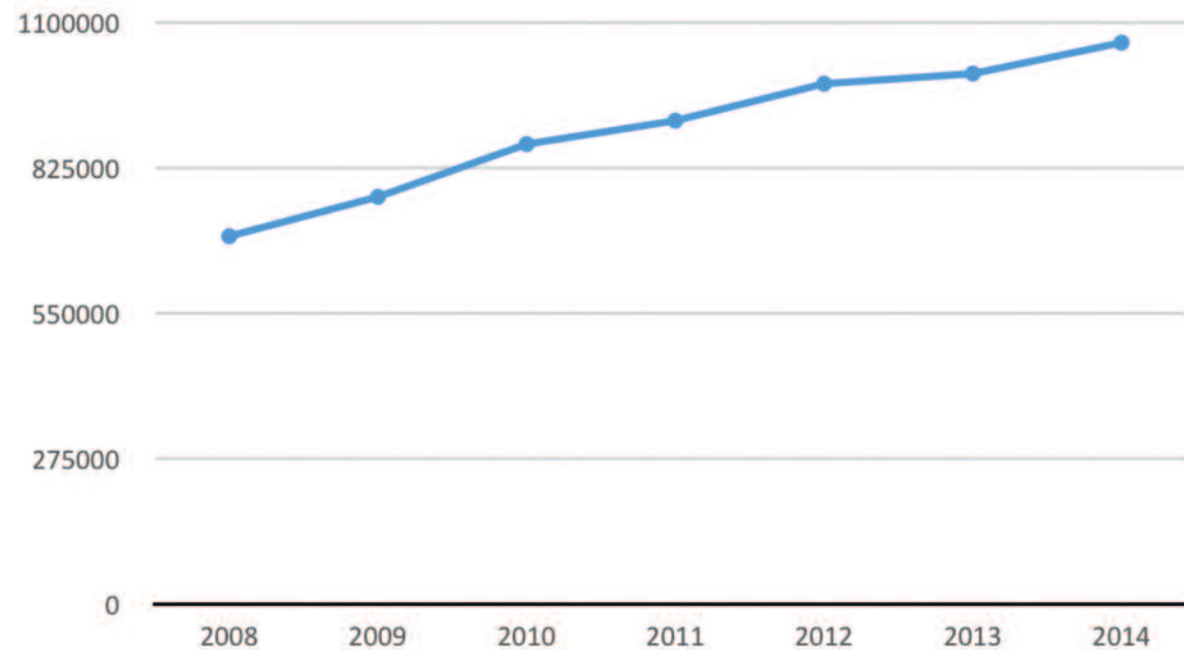
Les professions libérales représentent un important vivier d'emplois de proximité dans des entreprises de taille humaine, intégrées dans le tissu économique local.

1 061 309

C'est le nombre d'entreprises libérales en France au 1^{er} janvier 2014.

Nombre d'entreprises libérales*

*y compris les auto-entrepreneurs depuis 2009



8

- Soit 5,8 % de croissance (y compris les auto-entrepreneurs) entre 2013 et 2014.

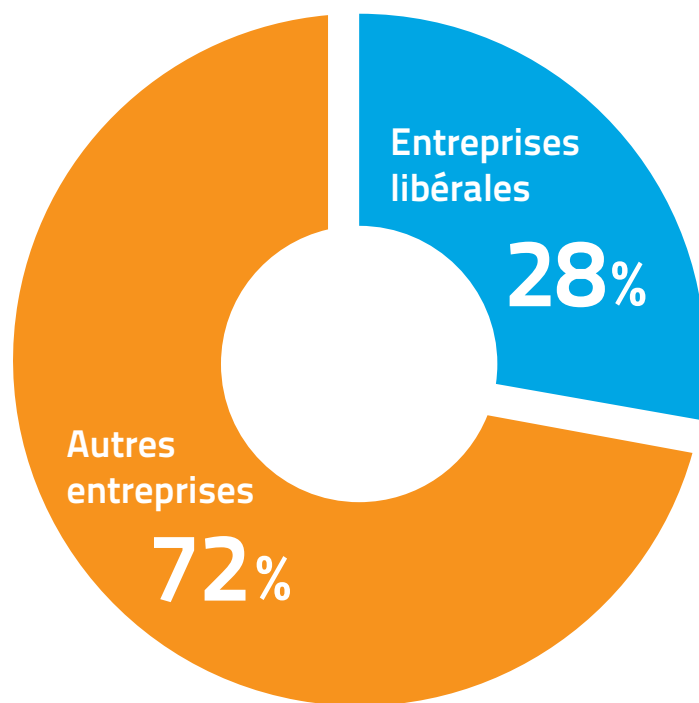
Source : Démographie des entreprises et des établissements 2014 - champ marchand non agricole, fichier les stocks d'entreprises en activité au 1er janvier 2014, INSEE, traitement UNAPL.

C'est la part des entreprises d'activités libérales (y compris les auto-entrepreneurs) dans le tissu productif.

27,9%

Part des entreprises libérales*

*y compris les auto-entrepreneurs

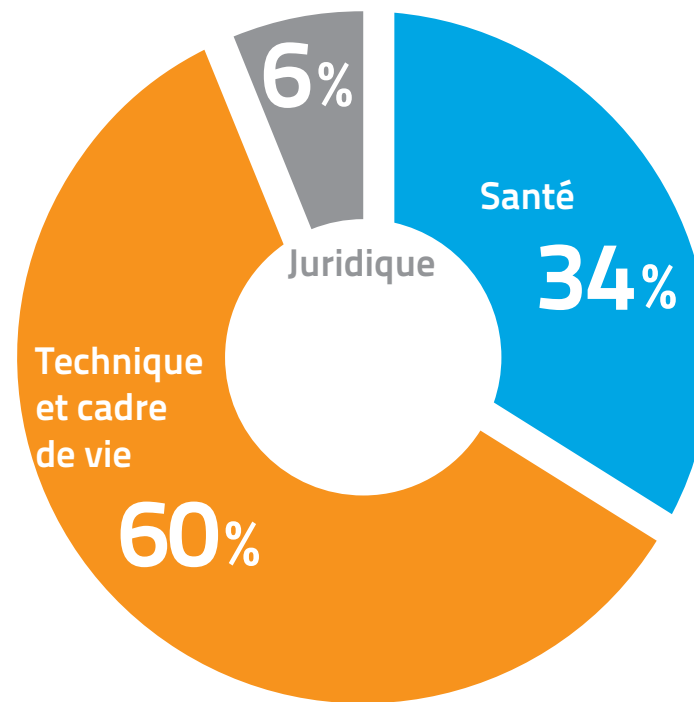


60 %

C'est la part des entreprises libérales relevant de la famille technique et cadre de vie au sein du secteur libéral.

Répartition des entreprises libérales par famille, France métropolitaine

10



Cette part a beaucoup augmenté par rapport aux deux autres familles : la famille santé représentant 34% des entreprises et la famille juridique, 6%.

Source : Démographie des entreprises et des établissements 2014 - champ marchand non agricole, fichier les stocks d'entreprises en activité au 1^{er} janvier 2014, INSEE, traitement UNAPL.

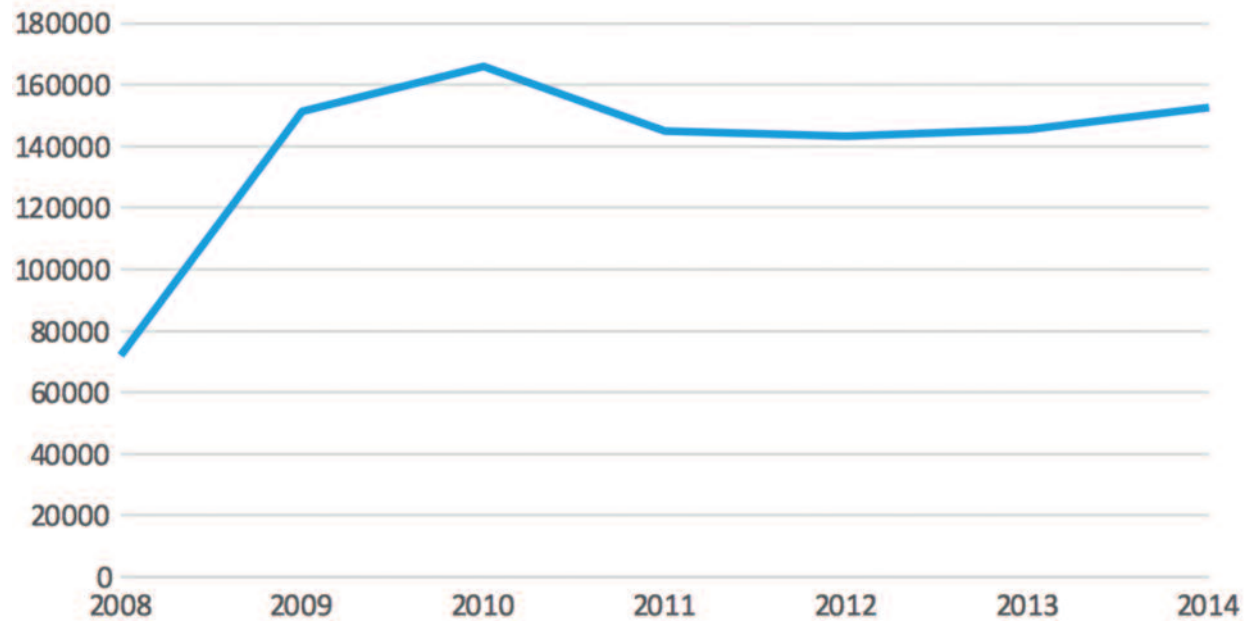
Le régime des auto-entrepreneurs (2009) a libéré la création d'activités indépendantes dans le secteur libéral, notamment dans le domaine du service aux entreprises et de l'expertise.

152 628

C'est le nombre de création d'entreprises libérales au 1^{er} janvier 2014.

Nombre de création d'entreprises libérales*

*y compris les auto-entrepreneurs depuis 2009



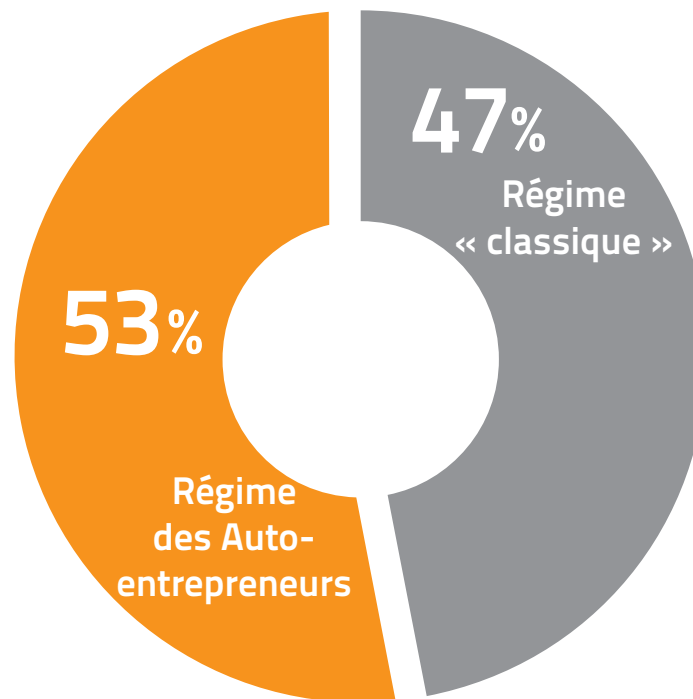
11

53,3 %

C'est la part des auto-entrepreneurs dans les créations d'entreprises libérales en 2012.

Création d'entreprises libérales en 2012

12



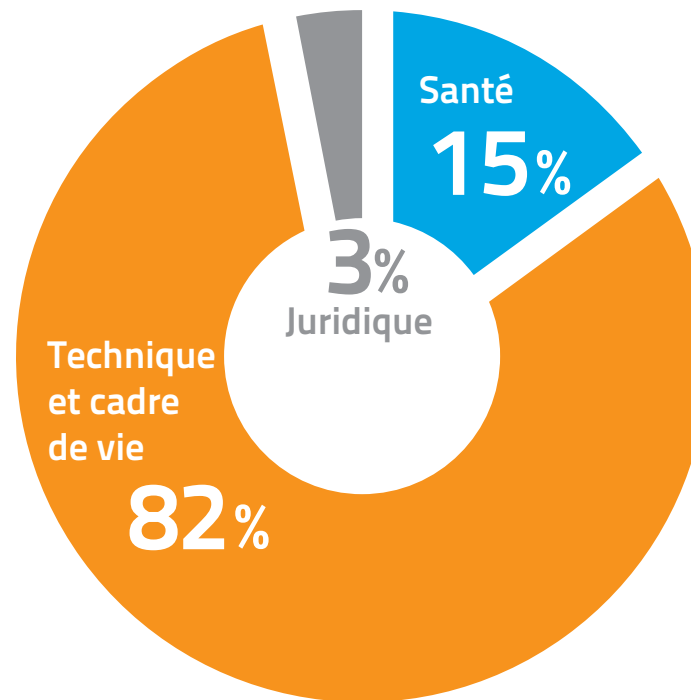
En stock, les auto-entrepreneurs représentent 18% des professionnels libéraux. Quasiment absents des activités juridiques ou de santé composées essentiellement de professions réglementées n'ouvrant pas droit à ce statut, ils forment plus du tiers des effectifs dans le domaine « technique ».

Source : INSEE, Créations d'entreprises, traitement DGCS.

C'est la part des activités de la famille technique et cadre de vie, dans l'ensemble des créations d'entreprises libérales.

82 %

Création d'entreprises libérales par famille, France métropolitaine



13

5,1 %

C'est la part du chiffre d'affaires des activités libérales dans le secteur marchand en 2011.

Poids de l'activité libérale dans le secteur marchand

14

	Chiffres d'affaires	
	Total (en milliards d'euros)	Évolution sur un an
Droit	19,6	7,7%
Santé	90,4	3,2%
Technique	83,9	3,6%
Entreprises libérales	193,9	3,8%
Poids dans le secteur marchand*		5,1%

*hors agriculture et hors services financiers et d'assurance (mais y compris auxiliaires de services financiers et d'assurance).

C'est la part de valeur ajoutée des activités libérales dans le secteur marchand en 2011.

10,8%

Poids de l'activité libérale dans le secteur marchand

	Valeur ajoutée	
	Total (en milliards d'euros)	Évolution sur un an
Droit	14,2	8,1%
Santé	46	3,9%
Technique	44,7	5,8%
Entreprises libérales	104,9	5,2%
Poids dans le secteur marchand*		10,8%

*hors agriculture et hors services financiers et d'assurance (mais y compris auxiliaires de services financiers et d'assurance).

15

2,7 %

C'est le taux de croissance des effectifs salariés des entreprises libérales.

16

Les salariés des entreprises libérales en 2011

	Effectifs	Evolution sur un an	Proportion de femmes
Droit	101 183	0,7%	49,4%
Santé	253 720	0,6%	83,0%
Technique	537 143	4,1%	90,1%
Ensemble	892 046	2,7%	64,7%

Source : INSEE, Esane 2011, traitement DGCIS.

32 %

sont des cadres salariés
des entreprises libérales.

Répartition des salariés des entreprises libérales

	Cadres *	Professions intermédiaires **	Employés	Ouvriers
Droit	19%	26%	51%	4%
Santé	15%	36%	41%	8%
Technique	42%	20%	33%	5%
Ensemble	32%	25%	37%	5%

* Y compris les chefs d'entreprises salariés.

** L'appellation "professions intermédiaires" est une création de la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles.

35,7 ans

C'est l'âge moyen d'un professionnel libéral, lors de son installation en 2013.

18

	Age moyen à l'immatriculation
Notaires	36,6
Officiers ministériels	33,9
Médecins	38,5
Chirurgiens-dentistes Sages-femmes	29,4
Pharmaciens	35,8
Auxiliaires médicaux	31,9
Vétérinaires	32,1
Agents généraux d'assurance	38,5
Experts comptables	35,6
Avocats	30,0
Autres professionnels libéraux	38,9
Toutes professions	35,7

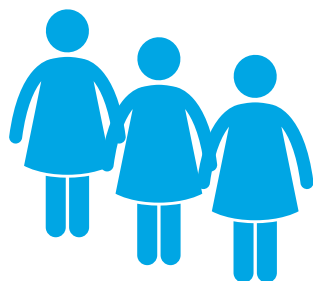
Les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes s'installent le plus tôt (29,4 ans), avec les avocats (30 ans) et les auxiliaires médicaux (31,8 ans). Les médecins et les consultants sont les plus âgés, lorsqu'ils créent leur activité (38,5 ans).

C'est la part de femmes parmi les professionnels libéraux en 2012.

44%

Focus sur la féminisation de certaines professions libérales en 2012

Le secteur de la santé est le plus féminisé (55%), puis le droit (48%) et enfin le secteur technique (26%). Des différences importantes existent entre profession d'une même famille.



SANTÉ	55%
Médecin	33%
Infirmier	84%
Pharmacien	84%
DROIT	48%
Avocat	53%
Huissier de justice	29%
Notaire	28%
TECHNIQUE	26%
Architecte réglementé	24%
Formateur	41%
Traducteur interprète	69%
ENSEMBLE	44%

19

Sources : Caisses de retraite, ordres professionnels, traitement DGCIS P3E.

15%

C'est la part des professionnels libéraux qui exercent à la fois une activité non salariée et salariée.

Part des pluri-actifs*

	Hors auto-entrepreneurs	Auto-entrepreneurs
Domaine technique	14,6%	41,7%
Conception et maîtrise d'œuvre	9,4%	33,5%
Expertise et conseil	15,2%	38,8%
Comptabilité et assurance	8,1%	27,2%
Enseignement	24,6%	53,8%
Intermédiaire du commerce de gros	9,8%	25,1%
Domaine juridique	4,8%	32,1%
Santé (y compris pharmacie)	16,9%	49,2%
Ensemble des professions libérales	15,0%	42,5%
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	10,3%	33,4%

* Sont considérés comme pluri-actifs les non-salariés qui, en fin d'année, exercent à la fois une activité non salariée et une activité salariée. L'activité non salariée peut être l'activité principale (qui procure le revenu le plus élevé), ou constituer un complément à l'activité salariée notamment pour les auto-entrepreneurs.

Champ : France. Source : INSEE, base non-salariés, in Emplois et revenus des indépendants, édition 2015 – Insee Références

C'est la part des professionnels libéraux
déclarant travailler toujours ou souvent seuls.

77,5%

Conditions de travail des professions indépendantes en 2013

	Professions libérales	Ensemble des indépendants
Pénibilité physique	3,4%	29,8%
Cumul de contraintes de rythme	16,6%	21,8%
Devoir toujours ou souvent se dépêcher	55,1%	60,8%
Manque d'autonomie	5,5%	10,6%
Travailler toujours ou souvent seul	77,5%	72,0%
Forte emprise du travail	14,8%	30,6%
Crainte pour son emploi dans l'année qui vient	22,0%	29,8%

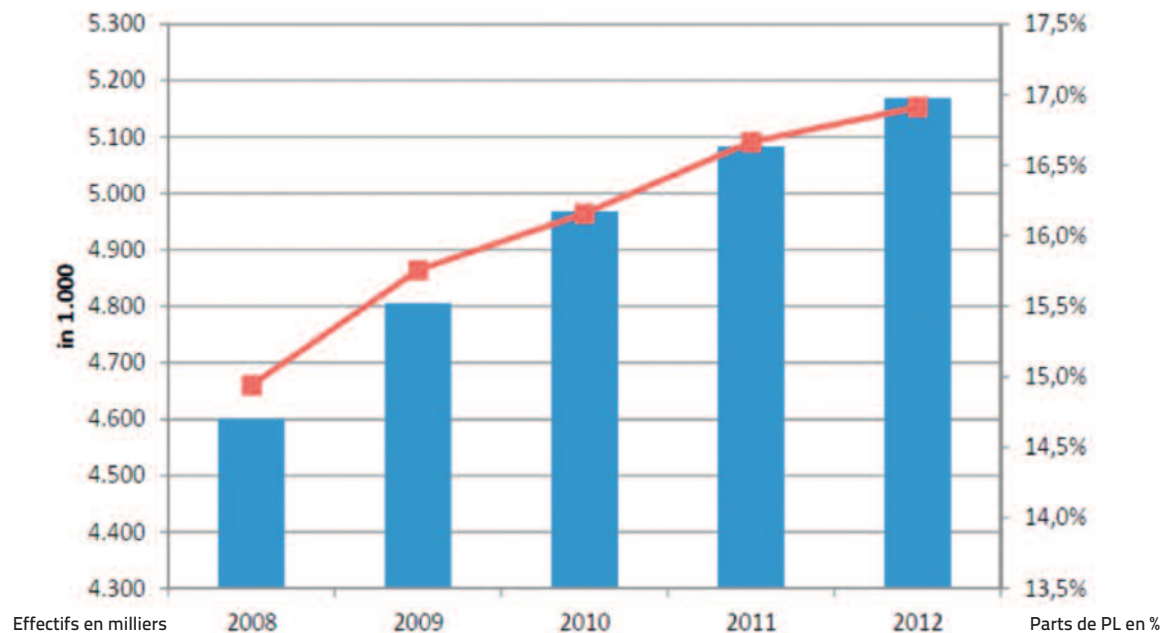
21

Zoom sur les professions libérales et l'Europe

5,17 MILLIONS

C'est l'effectif des professions libérales en Europe

Nombre d'indépendants entre 20 et 64 ans, en profession libérale dans l'Europe des 27 et part des professions libérales parmi l'ensemble des travailleurs indépendants



C'est la population des indépendants du secteur libéral dominé par les activités de services professionnels, scientifiques et techniques et les activités de santé et du social. Elle a régulièrement augmenté de 4,6 millions en 2008 à 5,17 millions en 2012. En 2012, presque un indépendant sur six travaille dans le secteur des professions libérales.

44,6 %

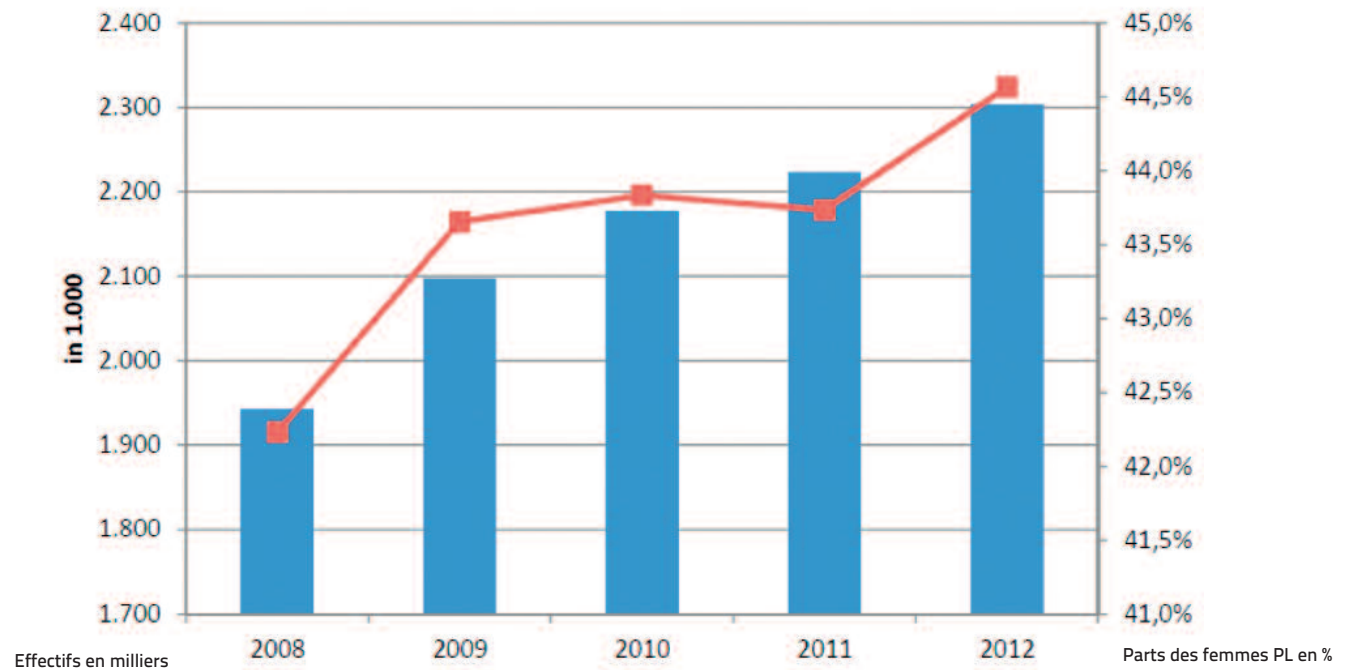
C'est la part des femmes professions libérales dans l'Europe des 27 en 2012.

Nombre de femmes en profession libérale de 20 à 64 ans dans l'Europe des 27 et part des femmes dans ce secteur

24

La proportion des femmes en profession libérale est croissante en Europe. Bien qu'elle varie selon les pays, généralement elle est plus importante en moyenne dans les pays du nord et de l'est, alors que dans les pays du sud cette part est inférieure à la moyenne européenne.

La France se situe légèrement en dessous avec 44,1%.



Source : The State of Liberal Professions Concerning their Functions and Relevance to European Civil Society, European Economic and social Committee, 2013.

L'ORGANISATION DE L'UNAPL

L'organisation de l'UNAPL

L'UNAPL est présente sur tout le territoire de France métropolitaine et d'Outre-mer via ses unions départementales et régionales. Dans de nombreuses régions l'UNAPL a créé des Maisons de professions libérales destinées à accueillir les professionnels libéraux et à leur procurer des services, notamment en matière d'installation et de formation professionnelle continue.

LE BUREAU NATIONAL DE L'UNAPL



Michel CHASSANG
Président de l'UNAPL
(CSMF)

27

VICE-PRÉSIDENTS DÉLÉGUÉS



Droit
Pierre LAFONT
(ACE)



Santé
Philippe GAERTNER
(FSPF)



Techniques
et Cadre de vie
Michel PICON (AGEA)

LE BUREAU NATIONAL DE L'UNAPL

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX



Marie-Françoise
GONDARD-ARGENTI
(CNSD)
Secrétaire générale



Serge GARRIGOU
(UNGE)
Secrétaire général
adjoint

TRÉSORIFIERS



Alain BERGEAU
(FFMKR)
Trésorier général



Philippe TISSERAND
(FNI)
Trésorier adjoint

LES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS



Affaires européennes
François BLANCHECOTTE
(SDB)



Affaires économiques
et fiscales
Michel PICON (AGEA)



Affaires sociales
Gérard GOUPIL
(CNSD)



Retraites et Prévoyance
Christian GUICHARDON
(FFMKR)

LES AUTRES MEMBRES



Marc BORNERAND
(UJCD)



Pierre BUISSON
(SNVEL)



Serge COIMBRA
(FNP)



Stéphane FANTUZ
(CNCEF)



Pascal ASSELIN
(UNTEC)



Estelle MOLITOR
(UNHJ)



**Dominique
RIQUIER-SAUVAGE**
(UNSFA)



Eric HENRY
(SML)



Yannick SALA
(FNUJA)

30

LES REPRÉSENTANTS DES RÉGIONS



**Jean-François
DEMAUTTE**
(Picardie)
Vice-président
délégué aux régions



Bernard CHARLES
(UNAPL
Basse-Normandie)



Eric OZOUX
(UNAPL
Aquitaine)

Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (CNCEF), Confédération Nationale des Syndicats Dentaires (CNSD), Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF), Experts-Comptables de France (ECF), Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR), Fédération Nationale des Infirmiers (FNI), Fédération Nationale des Podologues (FNP), Fédération Nationale des Syndicats d'Agents Généraux d'Assurances (AGEA), Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA), Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FGSPF), Syndicat des Biologistes (SDB), Syndicat des Médecins Libéraux (SML), Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL), Union des Jeunes Chirurgiens-Dentistes - Union Dentaire (UJCD – UD), Union Nationale des Géomètres Experts (UNGE), Union Nationale des Huissiers de Justice (UNHJ), Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSFA), Union Nationale des Techniciens et Economistes de la Construction (UNTEC)

LES PERMANENTS DU SIÈGE NATIONAL DE L'UNAPL



Chirine MERCIER
Directrice générale et
Déléguée générale



Sandra VIARD
Chargée de mission
Affaires européennes



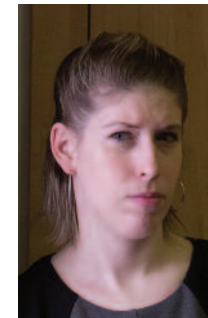
David CARIBAUT
Chargé de mission
Affaires sociales



**Fabrice de
LONGEVIALLE**
Chargé de mission
Fiscalité



Elise NGUYEN
Chargée de mission
Affaires économiques



Dominique BILLARD
Responsable de la
Comptabilité et du
Secteur économique



Cécile HUET
Assistante
de direction



Laurence PELTIER
Secrétaire
administrative



Martine GAGNE-BUSSEREAU
Attachée du groupe
des Professions libérales
au CESE



unapl
UNION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

LES SYNDICATS MEMBRES DE L'UNAPL



SANTÉ

Association Française
des Diététiciens-Nutritionnistes
(AFDN)

www.afdn.org

Confédération Nationale
des Syndicats Dentaires (CNSD)

www.cnsd.fr

Confédération des Syndicats
Médicaux Français (CSMF)

www.csmf.org

Fédération Française des
Associations de Médecins
Conseils Experts (FFAMCE)

www.ffamce.org

Fédération Française
des Masseurs-Kinésithérapeutes
(FFMKR)

www.ffmkr.org

Fédération Nationale
des Infirmiers (FNI)

www.fni.fr

Fédération Nationale
des Orthophonistes (FNO)

www.orthophonistes.fr

Fédération Nationale
des Podologues (FNP)

www.fnp-online.org

Fédération des Syndicats
Pharmaceutiques de France
(FSPF)

www.fspf.fr

LES ORGANISATIONS MEMBRES



SANTÉ

Organisation Nationale
des Syndicats d'Infirmiers
Libéraux (ONSIL)

www.onsil.fr

Organisation Nationale
des Syndicats de Sage-Femmes
(ONSSF)

www.onssf.org

Syndicat des Biologistes (SDB)

www.sdbio.eu

Syndicat des Femmes
Chirurgiens-Dentistes (SFCD)

www.sfcd.fr

Syndicat des Médecins Libéraux
(SML)

www.lesml.org

Syndicat National
des Audioprothésistes (UNSAF)

www.unsaf.org

Syndicat National Autonome
des Orthoptistes (SNAO)

www.orthoptiste.pro

Syndicat National des Masseurs-
Kinésithérapeutes (SNMKR)

www.snmkr.fr

Syndicat National de l'Orthopédie
Française (SNOF)

www.snof.eu

Syndicat National des Vétérinaires
d'Exercice Libéral (SNVEL)

www.snvel.fr

Union des Jeunes
Chirurgiens-Dentistes (UJCD)

www.ujcd.com

Union Nationale des Pharmacies
de France (UNPF)

www.unpf.org

Union Nationale des Syndicats
de Sage-Femmes Françaises
(UNSSF)

www.unssf.org



DROIT

Association Française des
Avocats-Conseils d'Entreprises
(ACE)

www.avocats-conseils.org

Association Nationale des
Conseils en Propriété Industrielle
(ACPI)

www.acpi.asso.fr

Association Nationale des
Greffiers des Tribunaux de
Commerce (ANGTC)

Association Syndicale
Professionnelle d'Administrateurs
Judiciaires (ASPAJ)

www.ajinfo.com

Avocats Employeurs de France
(AEF)

Chambre Nationale des Avocats
en Droit des Affaires (CNADA)

www.cnada.fr

Chambre Nationale des
Commissaires-Priseurs (CNCPJ)

www.commissaires-priseurs.com

Confédération Nationale des
Avocats (CNA)

www.cna-avocats.fr

Fédération Nationale
des Mandataires Judiciaires
Indépendants à la Protection
des Majeurs (FNMJI)

www.fnmji.fr

Fédération Nationale des Unions
de Jeunes Avocats (FNUJA)

www.fnuja.com

Institut Français des Praticiens
de Procédures Collectives (IFPPC)

www.ifppc.fr

Syndicat des Avocats de France
(SAF)

www.lesaf.org

Syndicat National des
Commissaires-Priseurs Judiciaires
(SNCPJ)

Syndicat National des Notaires
(SNN)

www.syndicat-notaires.fr

Union Nationale des Huissiers
de Justice (UNHJ)

www.unhj.fr



TECHNIQUE ET CADRE DE VIE

Alliance Nationale des Experts
en Automobile (ANEA)

www.anea.fr

Association Française
de Chiropratique (AFC)

www.chiropratique.org

Association Française des
Sténotypistes de Conférences
(AFSC)

www.stenotypiste.com

Chambre Nationale des
Conseillers et Experts-Financiers
(CNCEF)

www.cncef.org

Chambre Nationale des
Conseillers en Investissements
Financiers (CNCIF)

www.cncef.org

Chambre Nationale Syndicale des
Intermédiaires et Mandataires
Agents Commerciaux de
l'Immobilier (CNASIM)

www.cnasim.fr

Chambre Syndicale des
Formateurs Consultants (CSFC)

www.csfc-federation.org

Compagnie des Conseils
et Experts Financiers (CCEF)

www.ccef.net

Compagnie Nationale
des Ingénieurs-Experts (CNIE)

www.fedexperts.org

Confédération Nationale
des Détectives et Enquêteurs
Professionnels (CNDEP)

www.cndep.org

Conseil Français des Architectes
d'Intérieur (CFAI)

www.cfai.fr

Experts-Comptables de France
(ECF)

www.e-c-f.fr

Fédération des Conservateurs
Restaérateurs (FFCR)

www.ffcr.fr

Fédération Nationale des Agents
Commerciaux et Mandataires
(FNAC)

www.comagent.com

Fédération Nationale de
l'Enseignement Privé (FNEP)

www.fnep.net



TECHNIQUE ET CADRE DE VIE

Fédération Nationale des
Syndicats d'Agents Généraux
d'Assurances (AGEA)
www.agea.fr

Fédération des Syndicats
des Métiers de la Prestation
Intellectuelle du Conseil, de
l'Ingénierie et du Numérique
(CINOV)
www.cinov.fr

Groupement Syndical des
Praticiens de la Psychologie
(PSY'G)
www.psy-g.com

Institut Français des Experts-
Comptables et des Commissaires
aux Comptes (IFEC)
www.ifec.fr

Société Française des Traducteurs
(SFT)
www.sft.fr

Syndicat Français des
Ostéopathes (SFDO)
www.osteopathe-syndicat.fr

Syndicat des Graphologues
Professionnels de France (SGPF)
www.sgpf.asso.fr

Syndicat National des Guides
Conférenciers (SNGC)
www.sng-c.com

Syndicat National des
Hypnothérapeutes (SNH)
www.snhypnose.org

Syndicat National des
Psychologues (SNP)
www.psychologues.org

Syndicat des Psychologues en
Exercice Libéral (SPEL)
www.syndicat-spel.org

Syndicat des Sophrologues
Professionnels (SPP)
www.syndicat-sophrologues.fr

Union Nationale des Economistes
de la Construction (UNTEC)
www.untec.com

Union Nationale
des Géomètres-Experts (UNGE)
www.unge.net

Union Nationale des Syndicats
Français d'Architectes (UNSFA)
www.syndicat-architectes.fr

L'UNAPL PRÉSENTE DANS LES INSTANCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

INSTANCES INTERNATIONALES

Comité du Dialogue Social Européen et International (CDSEI)

Conseil Européen des Professions Libérales (CEPLIS)

Comité Economique et Social Européen (CES Européen)

Union Mondiale des Professions Libérales (UMPL)

39

INSTANCES NATIONALES

L'UNAPL siège dans de nombreuses instances nationales du dialogue social, où elle a été désignée par les textes légaux et réglementaires comme organisation d'employeurs, représentative des professions libérales.

L'UNAPL PRÉSENTE DANS LES INSTANCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

INSTANCES NATIONALES

LES INSTANCES PUBLIQUES

Agence Centrale des
Organisations de Sécurité Sociale
(ACOSS)

Caisse Nationale d'Allocations
Familiales (CNAF)

Caisse Nationale d'Assurance
Maladie des Travailleurs Salariés
(CNAMTS)

Centre Technique des Institutions
de Prévoyance (CTIP)

Comité National de
l'Aménagement et du
Développement du Territoire
(CNADT)

Comité des Stages et de
Professionalisation des cursus
(STAPRO)

Commission Label Diversité et
Label Égalité Professionnelle

Commission Nationale de la
Négociation Collective (CNNC)

Commission Nationale de la
Négociation Collective Maritime
(CNNCM)

Commission Nationale des
Professions Libérales (CNaPL)

Conseil National de l'Emploi, de la
Formation et de l'Orientation
Professionnelle (CNEFOP)

Conseil National des Services
Publics (CNSP)

Conseil d'Orientation des Retraites
(COR)

Conseil d'Orientation pour l'Emploi
(COE)

Conseil d'Orientation sur les
Conditions de Travail (COCT)

Conseil Économique, Social et
Environnemental (CESE)

Conseil d'Orientation de la
Participation, de l'Intéressement,
de l'Épargne Salariale et de
l'Actionnariat Salarié (COPIESAS)

Conseil National de l'Information
Statistique (CNIS)

Conseil National de l'Insertion par
l'Activité Économique (CNAIE)

Conseil National de la
Consommation (CNC)

Groupe GIP-MDS (Modernisation
des Déclarations Sociales)

Haut Conseil de la Famille (HCF)

Haut Conseil du Dialogue Social
(HCDS)

Haut Conseil du Financement de
la Protection Sociale (HCFPS)

Haut Conseil pour l'Avenir de
l'Assurance Maladie (HCAAM)

Haute Autorité de Santé (HAS)

Régime Social des Indépendants
(RSI)

LES INSTANCES DE DROIT PRIVÉ

Comité de Liaison des Décideurs Économiques (CLIDE)

Confédération des Travailleurs Intellectuels (CTI)

Groupe Monde Rural (GMR)

LES INSTANCES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Comités Départementaux des Retraités et des Personnes Âgées (CODERPA)

Conseil de Prud'hommes

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)

Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS)

Union de Recouvrement de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales (URSSAF)

Comités Régionaux de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)

Comités Départementaux des Impôts Locaux

Commissions Départementales des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP)

Commissions Départementales des Impôts Directs Locaux (CDIDL)

LES ORGANISMES ET ORGANISATIONS CRÉÉS À L'INITIATIVE DE L'UNAPL

LES ORGANISMES ET ORGANISATIONS CRÉÉS À L'INITIATIVE DE L'UNAPL



Les ARAPL (Associations Régionales Agréées de l'Union des Professions Libérales) sont regroupées dans la Conférence nationale des ARAPL.

La Conférence des ARAPL, structure décentralisée et interprofessionnelle, réunit les 20 (ARAPL) couvrant le territoire métropolitain, les Antilles et la Guyane. Elle regroupe 130 000 adhérents.

Le réseau des ARAPL apporte aux professionnels libéraux une aide dans l'accomplissement de leurs obligations administratives, comptables et fiscales.

43



FIF PL : Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux.

Le FIF PL est un fonds d'assurance formation agréé par Arrêté Ministériel du 17 mars 1993, publié au Journal Officiel, le 25 mars 1993. Il a été créé à l'initiative de l'UNAPL et des organisations professionnelles adhérentes, conformément aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1991, portant sur la Formation continue des Travailleurs Indépendants et des Professionnels Libéraux, faisant obligation à tous de s'acquitter de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP). Cette contribution est passée, dans le cadre de la Loi de finances rectificative pour 2012, de 0,15 % à 0,25 % du plafond annuel de la Sécurité Sociale.

LES ORGANISMES ET ORGANISATIONS CRÉÉS À L'INITIATIVE DE L'UNAPL



L'ONIFF PL (Office National d'Information, de Formation et de Formalités des Professions Libérales) regroupe les ORIFF-PL (Office Régional d'Information, de Formation et de Formalités des entreprises libérales)

Les ORIFF-PL sont des structures associatives, de compétence régionale, créées par l'UNAPL pour :

- Informer les porteurs de projet sur les procédures de création d'une activité en profession libérale, en relation avec les URSSAF et le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) des Professions Libérales ;
- Former les porteurs de projet et les jeunes chefs d'entreprise à la gestion administrative, comptable et fiscale de leur cabinet, en vue de pérenniser et développer leur outil de travail.

44



ONE-PL : Observatoire National des Entreprises de Professions Libérales.

L'Observatoire National des Entreprises de Professions Libérales (ONE-PL) a été créé à l'initiative de l'UNAPL, confédération représentative interprofessionnelle des professions libérales avec la collaboration de la Conférence des ARAPL. Il a pour objectif de suivre l'évolution économique et sociale de son secteur de compétence, élargi au travail indépendant ne relevant ni du commerce, ni de l'artisanat, ni de l'agriculture.

Outre la collecte d'informations, axée sur les entreprises de professions libérales et les indépendants, l'observatoire produit des analyses issues d'enquêtes réalisées auprès des dirigeants des activités libérales et indépendantes. Il dispose en effet d'un panel d'entreprises qui sont régulièrement interrogées via un questionnaire en ligne.



Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales (CNRPL)

La Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales est une confédération formée par les associations de retraités des professions libérales et toutes personnes signataires des statuts actualisés en 2010, conformes à la loi du 1er juillet 1901.

Elle défend les intérêts moraux, sociaux, matériels et financiers des retraités des professions libérales affiliées. La CNRPL informe ses adhérents par des réunions, publications et conférences. Elle établit la liaison avec les associations homologues des actifs des mêmes professions (les Ordres, les Syndicats, et autres structures professionnelles représentatives.)

45



Union Nationale des conjoints de Professionnels Libéraux (UNACOPL)

L'Union Nationale des conjoints de Professionnels Libéraux a été créée en 1988 pour regrouper, représenter, défendre et aider les conjoints de Professionnels libéraux, qu'ils soient conjoints collaborateurs bénévoles ou salariés, conjoints survivants ou simples ayants droit.

Répondant à la nécessité d'union et de solidarité, elle est l'unique fédération rassemblant les associations, sections ou adhésions individuelles de conjoints de toutes les professions libérales, juridiques, techniques et d'environnement. Son Objectif est la reconnaissance des mérites et des droits professionnels, sociaux et familiaux des conjoints.

Elle maintient le contact avec les organismes professionnels (ordres et syndicats) qui soutiennent son action.



CEPLIS - Conseil Européen des Professions Libérales.

Fondé dans les années 80 le CEPLIS regroupe des organisations mono professionnelles européennes et interprofessionnelles nationales. Il a pour objet l'étude et la promotion, tant sur le plan scientifique que culturel, de tous les moyens, données et enseignements relatifs à l'exercice et aux politiques des professions libérales.

A cet effet, il a pour mission :

- d'assurer la coordination et la défense des intérêts communs moraux, culturels, scientifiques et matériels des professions libérales ;
- de mettre en oeuvre toute action d'information de nature à atteindre les objectifs définis au paragraphe précédent ;
- de créer ou de participer à tous les organismes ou services nécessaires et, plus généralement, de mettre en oeuvre tous moyens tendant à la réalisation de l'objet social.

Le CEPLIS est une organisation agréée du Comité Economique et Social Européen (CESE) et entretient des contacts étroits avec la Commission européenne, le Parlement et le Conseil.

Le CEPLIS est enregistré, sous droit belge, en tant qu'organisation internationale non-gouvernementale et à but non lucratif.

Les maisons des professions libérales.



La Maison des Professions Libérales (MPL) est un lieu d'accueil, de services et de formation à l'attention des professionnels libéraux d'un territoire donné et constitue, en particulier, la vitrine régionale des professions libérales.

Une MPL accompagne les professionnels libéraux et les entreprises libérales afin de faciliter les démarches administratives et de favoriser l'implantation durable de l'activité dans sa zone de compétence. Elle organise en son sein un certain nombre de services personnalisés et notamment des formations (FIF-PL), informations, conférences, fiscalité (ARAPL), services divers (One-PL, ES-PL, OPCAPL, ORIFF-PL, Guichet unique) et autres partenariats.

LES ORGANISMES PARITAIRES

47



OMPL : Observatoire des Métiers des Professions Libérales.

L'UNAPL et les 5 syndicats de salariés représentatifs au plan national (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) ont créé l'OMPL (Observatoire prospectif des Métiers et des qualifications dans les Professions Libérales), par l'accord du 28 février 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des professions libérales.

Treize branches professionnelles ont déjà rejoint l'OMPL : les études d'administrateurs et mandataires judiciaires, les entreprises d'architecture, les cabinets d'avocats, les cabinets dentaires, les études de commissaires priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires, les entreprises d'économistes de la construction, les cabinets d'experts en automobile, les cabinets de géomètres experts - topographes - photogrammètres - experts fonciers, les laboratoires de biologie médicale, les cabinets médicaux, les études d'huissiers de justice, les pharmacies d'officine et les cabinets et cliniques vétérinaires.

Cet organisme paritaire procède à des études faites par des organismes spécialisés indépendants - ce qui le différencie des « micros trottoirs » dont certains se parent - sur les branches des professions libérales.

Au départ centré sur leurs salariés (études d'abord statistiques, puis dynamiques), il s'est depuis, aussi, orienté vers des études sur les employeurs de ces branches. Car sans employeurs, il ne peut y avoir de salariés !



ACTALIANS / OPCA-PL : Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales.

Créé en 1987, ACTALIANS est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales. Il est agréé par l'Etat pour collecter et gérer les contributions des entreprises libérales, des établissements de l'hospitalisation privée, de l'enseignement privé hors contrat et de l'enseignement privé à distance, et faciliter le développement de la formation professionnelle continue et l'emploi des salariés.



ES PL : Épargne Salariale des Professions Libérales.

Voulant favoriser la diffusion de la formule des plans d'épargne d'entreprise dans les cabinets libéraux, l'UNAPL a créé en 2002 l'offre ES-PL (Epargne Salariale des Professions Libérales). Ce dispositif permet une épargne défiscalisée, aussi bien pour le salarié, que pour l'employeur.

LES ORGANISMES DANS LESQUELS L'UNAPL PÀRTICIPE



INTERFIMO : Financier des Professions Libérales.

Créé en 1969 par les syndicats et les institutions des Professions Libérales, Interfimo est aujourd'hui le premier organisme de financement au service exclusif des professionnels libéraux, avec plus de 60 000 clients, 6,2 milliards d'euros d'encours de crédit et 10 000 dossiers étudiés chaque année.

Filiale de LCL Interfimo est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont la plupart des membres sont des représentants des professions libérales.

Interfimo compte 170 collaborateurs spécialisés, dans plus de 51 bureaux en France. Ce réseau national, renforcé par un partenariat actif avec les 2 000 agences de LCL, permet de financer et d'assurer avec efficacité les projets des chefs d'entreprises libérales partout en France.

INTERFIMO finance les professionnels libéraux tout au long de leur carrière et lors de l'installation à la retraite.

**Je suis,
tu es,
il est,
nous sommes,
vous êtes,
ils sont,
professionnels libéraux !**

www.unapl.fr

Union Nationale des Professions Libérales
46 boulevard de la Tour-Maubourg - 75 343 PARIS cedex 07
T. 01 44 11 31 50 / F. 01 44 11 31 51
email : unapl@unapl.fr